

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L. 2121-10 et L. 2121-12 du code des collectivités territoriales)
Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

Le 5 février 2025
à 18 H 45

Affiché le 29 janvier 2025

Session ordinaire

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du Conseil municipal du 3 décembre 2024

FINANCES

1. Autorisation spéciale conférée au Maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 du budget principal
2. Autorisation spéciale conférée au Maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 du budget annexe structures touristiques
3. Décision modificative - budget annexe structures touristiques
4. Subvention de fonctionnement - Mayotte
5. Garantie d'emprunt - librairie
6. Modification des tarifs du camping

ADMINISTRATION GENERALE

7. Modification de la composition de la CLECT littoral
8. Association Foncière de Remembrement Dolus le Château – renouvellement du bureau
9. Intervention de la commune sur les périmètres portuaires (Port du Château et Chenal d'Ors) - Convention de prestations avec le Département
10. Convention de mise à disposition d'un bureau à l' Arsenal à l' association Office intercommunal des sports Oléronais
11. Convention de mise à disposition de bureaux au Centre Intercommunal d'Action Sociale
12. Transfert de cendres funéraires

RESSOURCES HUMAINES

13. Recrutement de trois agents saisonniers
14. Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Maire,
Michel PARENT

